

Risque lié à la sécurité : Véhicule lourd

Descriptif du risque

L'utilisation d'un véhicule lourd, dont le chargeur, présente des risques liés à sa manipulation, à son entretien, ainsi qu'à son interaction avec les personnes et l'environnement. Les dangers incluent le risque de renversement, de collision, de chute d'objets ou de défaillances mécaniques pouvant affecter la sécurité des opérateurs et des piétons à proximité. Une mauvaise visibilité et des angles morts augmentent le risque d'accident lors des manœuvres. La CNESST, dans sa planification pluriannuelle 2024-2027, a déterminé qu'un des risques prédominants est d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement.

Secteur(s) Concerné(s)

Service : SGIAI, Service de l'approvisionnement.

Et tout secteur où des personnes utilisent ou se trouvent à proximité d'un véhicule lourd.

Activité(s) concernée(s)

Chargement et déchargement de matériaux lourds, déplacement du chargeur sur le site, entretien et inspection du véhicule, manœuvres dans des espaces restreints ou à proximité de piétons, déplacement sur la voie publique, opérations impliquant la coactivité entre le chargeur et d'autres équipements ou travailleurs/piétons et particulièrement les zones où le chargeur est utilisé pour le transport, le levage ou le déplacement de matériaux, voies de circulation rue privée UQTR.

Effet(s) sur la santé

Blessures physiques : Écrasement en cas de renversement du véhicule ou de chute de matériaux, décès.

Troubles musculosquelettiques : Liés à des postures inadéquates ou prolongées lors de la conduite.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source : Éviter l'utilisation d'un véhicule lourd lorsque la tâche peut être réalisée autrement. Éliminer les déplacements inutiles et planifier les trajets afin de réduire les risques de collision, de renversement et d'interaction avec les piétons.

Remplacement : Remplacer, lorsque cela est possible, un véhicule lourd par un équipement mieux adapté à la tâche ou présentant un niveau de risque moindre. Remplacer les véhicules ou les accessoires défectueux ou non conformes.

Contrôle technique : Maintenir les véhicules lourds et leurs accessoires en bon état de fonctionnement. Installer et maintenir en état les dispositifs de sécurité. Délimiter les zones de circulation et de manœuvre à l'aide de barrières, de cônes ou d'autres moyens de protection.

Signaux : Identifier et signaler les zones de circulation et de manœuvre des véhicules lourds. Installer des panneaux de signalisation appropriés et utiliser les avertisseurs sonores et lumineux du véhicule lorsque requis.

Mesures administratives: S'assurer que seuls les travailleurs formés, compétents et autorisés utilisent un véhicule lourd. Vérifier que les opérateurs détiennent un permis de conduire valide correspondant à la classe du véhicule utilisé. Effectuer une inspection du véhicule avant chaque utilisation et retirer du service tout véhicule présentant une défectuosité. Planifier les travaux et les déplacements en tenant compte des conditions météorologiques et des risques présents. Établir une communication efficace, visuelle ou sonore, entre les opérateurs, les signaleurs et les travailleurs à proximité des zones de circulation et de manœuvre. Effectuer les inspections, l'entretien préventif et les réparations conformément aux recommandations du fabricant.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective :

Porter la ceinture de sécurité en tout temps lors de l'utilisation d'un véhicule lourd. Porter les équipements de protection individuelle requis selon les risques associés à la tâche. Utiliser les équipements de protection collective nécessaires pour sécuriser les zones de circulation et de manœuvre, notamment des barrières, des cônes et des panneaux de signalisation.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Formation obligatoire aux utilisateurs	Au besoin	Le supérieur immédiat
Entretien du véhicule	Au besoin	SGIAI